

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 21

Séance du 23 mars 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,  
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,  
Adjoints au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette  
SYLVESTRE, MM Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mmes Nadine  
GUTHAPFEL, Sandrine DEMAY, M Denis WACHBAR, Mmes Sabrina  
DUSSOURD, Lysiane STENGER, Claire-Catherine BRUN, M. Jean  
LACHMANN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann VILARDELL,  
Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Jean-Paul BARTH donne pouvoir à Marie-Antoinette SYLVESTRE

Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

Amandine MARTIN donne pouvoir à Daniel BROCKER

Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER

Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN

Mme Bénédicte SADOWNICZYK donne procuration à Anne-Catherine  
DORIDANT

**Absents :**

**7 Affaires sociales -Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël**

**RAPPORTEUR : Mme Sylvie LIGNER**

**7.1. Recrutement adjoint technique des espaces verts**

**DELIBERATION D23032023/03**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 3-3 ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 suscitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

**Considérant** la nécessité d'assurer les missions suivantes : aménagement et entretien des espaces verts (plantations, fauchage, désherbage, tonte...), entretien des voies (salage, déneigement...), travaux divers...

M. le Maire propose la création d'un emploi d'agent des espaces verts à temps complet, à compter du 17 avril 2023. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe, adjoint technique principal de 1ere classe, et à défaut agent de maîtrise. Le recrutement annuel de deux contrats aidés pour ce service ne sera plus proposé.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 suscitée :

- 3-3 1°: Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- 3-3 2 : Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984 suscitée ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis selon l'expérience du candidat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de recruter un agent des espaces verts à temps plein, à compter du 17 avril 2023, affecté au service des espaces verts,

**PRECISE** que le tableau des effectifs sera modifié à la suite du recrutement selon le grade retenu,

**PRECISE** qu'il sera rémunéré sur la grille indiciaire afférente au grade, et selon expérience du candidat,

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 28 mars 2023

Luc ADONETH  
Le Maire,

Sandrine DEMAY  
La secrétaire de séance,

